

Association d'aide aux Enfants Cambodgiens - Foyer Lataste

GUIDE DU PARRAINAGE





UNE PROTECTION

Accueil en foyer des enfants sans familles ou en danger : hébergement, nutrition, soutien affectif et psychologique, suivi médical et prévention



UN SOUTIEN

Actions de prévention et de sensibilisation auprès des familles : droits de l'enfant, santé, trafics humains, drogues...



UN MONDE

Des cours de danse traditionnelle, des livres khmers, français et anglais, des ateliers artistiques, des séances de cinéma...



UN AVENIR

Scolarisation, formation professionnelle, bourses d'études supérieures, cours d'informatique, enseignement du français et de l'anglais





VOUS AVEZ CHOISI DE PARRAINER INDIVIDUELLEMENT UN ENFANT ET, AVEC LUI, NOUS VOUS EN REMERCIONS. NOUS ALLONS, DANS CE GUIDE, RÉPONDRE À VOS QUESTIONS SUR VOTRE RÔLE DE PARRAIN OU DE MARRAINE. VOUS Y TROUVEREZ DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR L'ASSOCIATION ET SES PROGRAMMES AINSI QUE DES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA CORRESPONDANCE ET LA RENCONTRE AVEC VOTRE FILLEUL, SA SCOLARITÉ, QUELS CADEAUX LUI OFFRIR.... CE GUIDE CORRESPOND À NOTRE DÉMARCHÉ DE TRANSPARENCE ET D'ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE VOUS.

SOMMAIRE

pages 6 / 7
Pourquoi le parrainage ?

pages 8 / 10
Mon rôle de parrain
pages 11 / 13
La scolarité des enfants
pages 14 / 15
**La correspondance
avec votre filleul**

pages 16 / 19
Cadeaux et rencontre

pages 20 / 21
Code d'éthique et de déontologie
L'association
La fondation

page 23
Nous soutenir



AU DÉBUT DE NOTRE ASSOCIATION EN 1998, NOUS AIDIONS DES ENFANTS ISSUS DIRECTEMENT DES TRAUMATISMES DU GÉNOCIDE CAMBODGIEN. AUJOURD'HUI, PAR L'ÉDUCATION, NOUS PERMETTONS AUX ENFANTS DÉFAVORISÉS D'ORGANISER ET DE DÉCIDER DE LEUR FUTUR DANS CE PAYS QUI SE RECONSTRUIT. VOTRE AIDE LEUR EST PRÉCIEUSE, NOTRE COURAGE ET NOTRE ÉNERGIE SONT INTACTS, MAIS NOUS NE SOMMES RIEN SANS VOUS.

MERCI INFINIMENT.

Patricia Labourier, présidente de l'AEC-Lataste

Nous avons pour philosophie de sélectionner les familles sur des critères sociaux et non sur les résultats scolaires des enfants.

Ce choix n'est pas le plus simple car les familles les plus en difficultés sont aussi les plus instables et celles qui voient le moins d'intérêt à la scolarisation. Sans notre soutien, les enfants n'iraient pas à l'école ou très peu de temps.

Ces familles sont fragiles car aucun système d'assurance sociale n'existe (santé, retraite, chômage) ni d'épargne accessible. Les moindres aléas de la vie peuvent devenir des catastrophes : mauvaise récolte, inondation, décès d'un proche.

Manger est une préoccupation trop quotidienne pour qu'ils puissent percevoir facilement les bénéfices à long terme de l'éducation de leurs enfants. Il est naturel et recommandé à un enfant de faire « comme ses parents » et pas toujours bien vu de prendre le risque de se lancer dans un projet différent : études, commerce...

600 enfants aidés
Une équipe de 30
salariés cambodgiens
2 volontaires français
3 % de frais administratifs

L'absence de sécurité génère par contre une forte solidarité et il est normal qu'un enfant qui réussit paye les études de ses frères et sœurs et s'occupe de ses vieux parents.

L'association a mis en place des séances de sensibilisation sur le droit des enfants à l'éducation et tente au maximum de sécuriser les familles (soutien ponctuel en cas de coup dur, caisse d'épargne).

Malgré tout, beaucoup d'enfants parrainés ne terminent pas leurs études avec un diplôme ou un métier, et quittent le programme pour émigrer ou travailler.

Mais les années de classes qu'ils auront suivies grâce à vous feront pour eux et leur avenir une grande différence : celle de savoir lire et écrire, celle d'avoir eu une enfance.

NOUS CONTACTER

+ 33(0)1.48.48.68.88

A.E.C.- Lataste

41 Bd Pasteur

93 320 Les Pavillons sous Bois

FRANCE

chaylo.aec.lataste@gmail.com

aeclataste.org

ENSEMBLE

POURQUOI LE PARRAINAGE ?

En parrainant un enfant défavorisé, vous contribuez à sa scolarisation et vous assurez ses besoins essentiels : nutrition, hébergement, suivi médical, prévention et, dans une moindre mesure, ceux de sa famille et de sa communauté. Vous permettez à l'enfant de suivre une scolarité normale dans de bonnes conditions, et surtout le plus longtemps possible.

L'association a mis en place deux types de parrainage, correspondant aux différentes situations des enfants ou des familles : selon les programmes de soutien dont ils bénéficient, les enfants et les jeunes sont parrainés individuellement ou collectivement.



LE PARRAINAGE INDIVIDUEL

Vous parrainez un enfant et êtes en relation directe avec lui. Il peut être orphelin ou séparé de sa famille : dans ce cas il vit au Foyer Lataste où nous lui assurons la scolarisation, la nutrition, suivi médical... Il peut vivre dans sa famille et votre soutien est essentiel pour lui assurer une scolarité normale, dans de bonnes conditions et le plus longtemps possible. Vous assurez ses besoins essentiels et, dans une moindre mesure, ceux de sa famille et de sa communauté.

LE PARRAINAGE COLLECTIF

Vous êtes plusieurs parrains à financer différents programmes de soutien : l'école primaire *Sourire des Enfants* du village de Khla Kaun Thmei, les cours de soutien scolaire pour tous, les jeunes vivants en foyers autonomes autour du lycée et les étudiants suivant une formation universitaire ou professionnelle. Vous contribuez ponctuellement à la réalisation d'un projet d'équipement, de prévention, de culture. La mise en œuvre de ces projets est utile à l'ensemble des enfants que nous aidons. Pouvoir compter sur vos dons réguliers nous est indispensable pour engager des actions sur le long terme.

Les parrains collectifs suivent toute l'actualité des programmes et projets qu'ils financent grâce à notre publication trimestrielle *Le petit tigre*.

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR LE TYPE
DE PARRAINAGE QUI VOUS CONVIENT SELON
VOS ATTENTES



LE CENTRE DE SOUTIEN SCOLAIRE EST UN EXEMPLE CONCRET DE PROJET RÉALISÉ GRÂCE À VOS DONNÉS. CONSTRUIT EN 2012, IL PERMET D'ACCUEILLIR 400 ENFANTS, DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU LYCÉE.

AVEC LE PARRAINAGE INDIVIDUEL, VOUS ÊTES EN RELATION DIRECTE AVEC UN ENFANT ET/OU UNE FAMILLE EN DIFFICULTÉ. VOUS POUVEZ ÉTABLIR UNE RELATION DURABLE AVEC LE BÉNÉFICIAIRE DE VOTRE SOUTIEN. CE PARRAINAGE S'ADRESSE AUX PERSONNES DÉSIREUSES DE CRÉER UN VRAI LIEN AVEC L'ENFANT, PAR L'ÉCHANGE DE COURRIER. L'ÉCHANGE CULTUREL ET HUMAIN AINSI CRÉÉ, MÊME S'IL N'EST PAS SANS DIFFICULTÉ, PERMET UN RÉEL ENRICHISSEMENT MUTUEL.

LE PARRAINAGE INDIVIDUEL MON RÔLE DE PARRAIN

Quel est le rôle de parrain-marraine ?

Vous connaissez le bénéficiaire individuel de votre soutien financier, vous savez pourquoi l'enfant a besoin de vous et vous voyez les résultats concrets de votre aide sur le long terme.

Vous entretenez avec lui une relation privilégiée par l'échange de courriers, photos et dessins, et le suivi de sa scolarité. L'engagement moral du parrainage ne donne cependant aucun droit des parrains-marraines sur leur filleul.

Mon filleul a-t-il d'autres parrains ?

Dans le cas du parrainage individuel, chaque enfant a son propre parrain ou marraine, ce qui permet de développer un lien privilégié.

Puis-je arrêter mon parrainage ?

Vous avez bien sûr la possibilité d'arrêter votre engagement vis-à-vis de votre filleul. L'association mettra tout en œuvre pour qu'il ait un nouveau soutien afin qu'il continue sa scolarité ou sa formation.

Puis-je choisir mon filleul ?

Nous prenons en compte autant que possible vos souhaits (programme, tranche d'âge...) mais aussi les urgences et les dossiers en attente.

Comment est utilisé l'argent que je verse chaque mois ?

Les enfants du foyer Lataste sont pris en charge à 100 % sur tous les aspects de leur vie : l'hébergement, la nourriture, la scolarité et la santé. Les enfants vivant dans leur famille reçoivent chaque mois une somme d'argent permettant de couvrir les frais de scolarité (uniformes, fournitures, cours privés) et chaque trimestre un sac de 50 kg de riz et un kit de produits d'hygiène de base. Lors de la distribution trimestrielle, les enfants et leurs familles assistent à des séances de sensibilisation et de prévention sur différents thèmes : droits de l'enfant, hygiène, prévention santé... De plus, si un enfant a un problème de santé, l'association prend en charge les frais relatifs aux soins nécessaires. D'une façon générale votre participation mensuelle est utilisée à 97 % pour les besoins essentiels et la scolarisation des enfants, la construction et l'entretien des bâtiments (foyer et école primaire) et l'encadrement local.

Seulement 3 % de votre participation financent nos frais administratifs.

Vous pouvez à tout moment consulter notre dernier rapport financier sur internet.

un investissement
dans une vraie
relation de long terme

Qui sont les enfants aidés ?

Les responsables au Cambodge choisissent les enfants sur un critère principal : la pauvreté.

Si les enfants sont orphelins ou abandonnés, ils sont accueillis au foyer Lataste, souvent par fratrie. S'ils sont dans leur famille, le parrainage leur permet d'aller à l'école. L'équipe sur le terrain suit de près les familles et, dès qu'elles peuvent à nouveau assurer la charge financière de l'enfant, elle préconise l'arrêt du parrainage et propose le soutien d'un nouvel enfant. Rappelons que beaucoup d'autres enfants attendent d'être aidés.

Ces enfants, même lorsqu'ils sont orphelins, ne peuvent en aucun cas être adoptés.

Quels sont les engagements des familles ?

Les parrainages sont limités à un enfant par famille (pour les enfants qui vivent dans leur famille). Les familles s'engagent à ce que l'enfant soit assidu à l'école et qu'il n'ait pas un emploi rémunéré. Nous demandons aux familles de nous signaler tout changement dans leur situation (nouvel emploi, déménagement, mauvaise récolte...) ainsi que tout problème de santé. Si une famille ne tient pas ses engagements, l'association peut prendre des sanctions (suspension temporaire ou définitive du parrainage). En aucun cas l'enfant (ou sa famille) ne peut être considéré redevable des sommes versées par son parrain-marraine.

Pourrai-je rester en contact avec mon filleul ?

Oui, beaucoup d'anciens filleuls continuent à correspondre par mail avec leur parrain-marraine lorsque c'est possible (accès internet et maîtrise du français ou de l'anglais). L'association ne peut prendre en charge l'acheminement de courrier ou colis aux anciens filleuls.



Puis-je être à nouveau parrain ?

À la fin du parrainage ou à la suite d'une interruption, il est bien sûr possible de parrainer un autre enfant. Ils sont nombreux à attendre votre aide.

Quelle est la durée du parrainage ?

Le parrainage est un engagement efficace sur le long terme car il accompagne l'enfant jusqu'à son autonomie financière. Selon l'âge de départ ou les études du filleul, la durée moyenne de parrainage est d'environ 4 à 10 ans.

Quand le parrainage prend-t-il fin ?

Le parrainage prend normalement fin quand l'enfant a terminé ses études. Cependant l'arrêt est parfois le fait de familles qui déménagent dans une autre province ou qui émigrent vers la Thaïlande. Malgré notre suivi, il arrive également que des parents retirent leur enfant de l'école avant l'obtention d'un diplôme car ils considèrent que celui-ci a atteint l'âge de travailler ou de se marier. Ce sont des situations tristes et douloureuses. Plus heureux est le cas des familles dont la situation financière a évolué, ne nécessitant plus le soutien du parrainage. L'arrêt peut enfin être décidé par l'équipe de l'association dans le cas où l'enfant ne veut plus aller à l'école, refuse une formation ou ne respecte pas les règles de conduite. Dans ces circonstances exceptionnelles, en tant que parrain-marraine vous êtes prévenu et vous avez la possibilité de reporter votre aide sur un autre enfant.

Pourquoi mon filleul a-t-il changé de nom ?

En fait, il a simplement repris son nom d'origine ou a dû en rectifier l'orthographe. Car après plus de 30 ans d'inexistence, l'état civil se met peu à peu en place au Cambodge. En attendant, le nom de l'enfant peut être le prénom ou le nom de son père ou de sa mère. Les frères et sœurs n'ont pas tous le même nom. Nombreux sont les enfants non déclarés, sans papiers ni date de naissance. Enfin, la retranscription du khmer au français crée parfois certaines variations !



DANS LE CADRE DU PARRAINAGE INDIVIDUEL, NOUS VOUS ENVOYONS LE BULLETIN SCOLAIRE DE VOTRE FILLEUL, UNE FOIS PAR AN. AINSI, COMME NOUS, VOUS ÊTES ASSURÉS QUE VOTRE FILLEUL EST BIEN SCOLARISÉ. L'ENFANT FAIT CE QU'IL PEUT EN FONCTION DE SON CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FAMILIAL, MAIS IL APPRÉCIE QUE VOUS L'ENCOURAGIEZ ET LE FÉLICITIEZ S'IL A DE BONS RÉSULTATS. NOTRE ÉQUIPE SUR LE TERRAIN INTERVIENT QUAND ELLE CONSTATE QU'UN ENFANT N'EST PAS ASSIDU À L'ÉCOLE. SON ORIENTATION PROFESSIONNELLE SE FAIT EN FONCTION DE SES PROPRES CHOIX ET DE SES CAPACITÉS.

Comment fonctionne le système scolaire au Cambodge ?

L'école publique est gratuite au Cambodge, mais de nombreux enfants issus de familles défavorisées arrêtent soit en raison de frais annexes importants (uniformes, cours supplémentaires, fournitures...), soit parce que la famille considère que l'enfant a atteint l'âge de travailler (à partir de 12-13 ans). En raison d'effectifs importants et de manque de moyens, les élèves ont peu de cours dans la journée (4 heures seulement en primaire) et les classes peuvent compter jusqu'à 70 élèves. Dans ce contexte, il existe dans toutes les écoles un système de cours de soutien privés, organisé par les professeurs eux mêmes. Ceux-ci arrondissent ainsi leurs fins de mois difficiles car ils sont très mal payés par l'État.

LE PLUS DE NOTRE ASSOCIATION

Les cours de soutien sont un facteur essentiel de réussite des élèves. C'est pourquoi nous organisons dans notre propre centre de soutien scolaire des cours gratuits du CP à la terminale, accessibles à tous les enfants du village de Khla Kaun Thmei. Ces cours sont obligatoires pour les enfants du Foyer Lataste et pour les Fillesuls vivant dans leur famille à Khla Kaun Thmei.

Mon filleul a obtenu le brevet ou le baccalauréat et a décidé de poursuivre des études supérieures ou une formation professionnelle. Que dois-je faire ?

Le coût des études à l'université et de la formation professionnelle est très élevé (3 fois le montant du parrainage). Votre parrainage continue cependant normalement ou peut être augmenté si vous le souhaitez. Le reste des frais sera financé par le parrainage collectif. Votre parrainage reste indispensable parce que l'étudiant doit subvenir à ses besoins en nourriture, matériels scolaires, transport. À l'université ou en formation professionnelle, la durée moyenne des études varie de 1 à 4 ans. Au delà de cette période, le parrainage s'arrête.



À SAVOIR

Afin que vous puissiez suivre au mieux l'éducation de votre filleul, nous vous livrons quelques points de repère sur l'organisation de la scolarité au Cambodge :

EN FRANCE

L'année scolaire est de septembre à début juillet

Ecole primaire : 5 années, du CP au CM2

Le Collège : 4 années, de la 6^{ème} à la 3^{ème}
Diplôme : *le brevet*

Le Lycée : 3 années, de la 2^{nde} à la terminale
Diplôme : *le baccalauréat*

Etudes supérieures :
Université ou formation professionnelle
(entre 1 et 5 ans)

AU CAMBODGE

C'est d'octobre à fin juillet

6 années, de la 1^{ère} à la 6^{ème}

3 années, de la 7^{ème} à la 9^{ème}
Diplôme : *le diplôme*

Possibilité d'entrer en formation professionnelle

3 années, de la 10^{ème} à la 12^{ème}
Diplôme : *le baccalauréat*
(notes de A à E = obtention - F = échec)

Université : licence en 4 ans
Formation professionnelle :
De 6 mois à 3 ans (Institut spécialisé, ONG ou en apprentissage)



POUR LES ENFANTS, RECEVOIR DU COURRIER EST UNE VRAIE FÊTE. ILS ATTENDENT AVEC IMPATIENCE DES NOUVELLES DE LEURS PARRAINS-MARRAINES ET GARDENT PRÉCIEUSEMENT LES LETTRES ET LES PHOTOS. EN ÉCHANGEANT DU COURRIER AVEC VOTRE FILLEUL UNE FOIS PAR TRIMESTRE, VOUS TISSEZ UN LIEN DE FAÇON DIRECTE ET VOUS PARTAGEZ L'UN AVEC L'AUTRE DES MOMENTS DE VIE : VOUS APPRENEZ À VOUS CONNAÎTRE. MAIS VOUS N'ÊTES PAS OBLIGÉS DE PARLER CAMBODGIEN, NOUS LEUR TRADUISONS VOS LETTRES !

Pourquoi les lettres de mon filleul sont-elles parfois stéréotypées ?

Il est très difficile pour certains filleuls d'écrire des lettres, car il s'agit d'une expérience nouvelle pour eux. De plus, les enfants cambodgiens, de part leur culture, ne sont pas habitués à parler d'eux-mêmes. Il faut savoir qu'ils ne répondent pas souvent aux questions directes. En raison du décalage culturel très grand, ils n'imaginent pas ce qui peut vous intéresser de leur vie, qu'ils trouvent très banale. Soyez indulgent ! Mais rassurez vous, de nombreux parrains-marraines ont la joie de recevoir, passés les premiers courriers d'usage, des lettres beaucoup plus personnelles. Sachez que les enfants ne commencent à écrire avec aisance que vers l'âge de 13-14 ans. Plus vous écrivez, plus le lien se crée, plus l'enfant se dévoile.

Pour quelle raison mon filleul m'appelle-t-il maman, papa, oncle ou tante ?

Dans sa culture, c'est une forme de respect et il n'est pas courant que les gens s'adressent entre eux par leur prénom ou leur nom ! On emploie donc des termes désignant les liens familiaux. L'enfant évalue l'âge de la personne à laquelle il doit s'adresser puis utilise les termes grand frère, grande sœur, papa, maman, oncle, tante ou grand-père, grand-mère...

Pourquoi ne répond-il pas à mes questions ?

Il arrive souvent que, lorsque le courrier des parrains et marraines a été traduit et distribué aux enfants, ceux-ci aient déjà préparé et confié leur lettre au traducteur pour envoi en France. Ils n'ont donc pas eu connaissance de votre courrier avant d'écrire le leur. Et au prochain courrier, ils peuvent avoir oublié les questions posées quelques mois auparavant.

Est-il possible d'envoyer des lettres ou des mails directement à mon filleul ?

Il n'est pas possible pour vous d'envoyer du courrier directement à votre filleul, tout simplement parce que celui-ci n'a pas d'adresse postale. Vous ne pourrez échanger des mails avec votre filleul que s'il est étudiant. Les étudiants sont en effet les seuls à avoir accès à internet à parler suffisamment l'anglais ou le français. Si vous correspondez (par mail ou tout réseau internet type facebook), nous vous recommandons la plus grande prudence car, sans le contrôle de l'association, certains filleuls ont tendance à vous solliciter plus que de raison. L'association met tout en œuvre pour que les enfants puissent devenir indépendants, qu'ils se prennent en charge et ne comptent pas sur une aide extérieure.



Ne jamais envoyer d'espèces.

La législation l'interdit et vous prendriez le risque que votre courrier n'arrive pas!

Respectez leur culture :

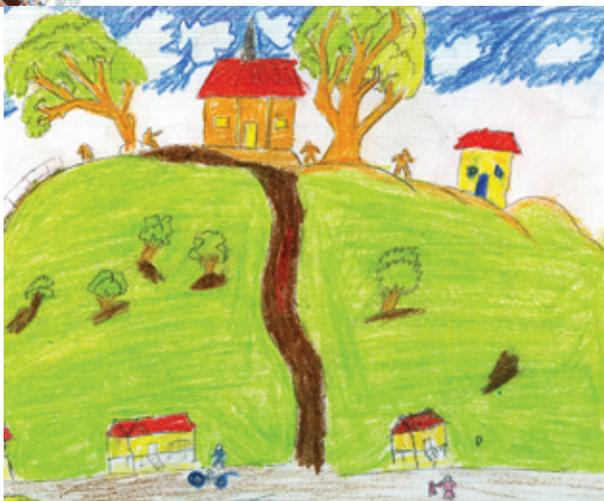
Ne pas joindre de photos inadaptées (en maillot de bain, débardeurs, mini jupes, etc). N'oubliez pas qu'ils sont pudiques, réservés, vivants dans des milieux très modestes. Ne pas faire étalage de signes extérieurs de richesse.

Vous aurez aussi de nos nouvelles...

L'association s'engage à vous transmettre des nouvelles régulières de votre filleul. Une ou deux fois par an, son bulletin scolaire vous est envoyé et à la fin de l'année scolaire (juillet ou août), nous vous transmettons également sa fiche de suivi qui vous permet de connaître sa situation familiale, son état de santé...

Un service postal plus qu'original !

Il n'existe pas de service de courrier interne au pays. Lettres et colis vont d'une ville à l'autre... en bus et le destinataire va réceptionner son paquet à l'arrivée du bus. Pour le courrier vers l'international, il existe toutefois des agences postales dans les grandes villes. Les entreprises et les ONG (très rarement les particuliers) y ouvrent des boîtes aux lettres en poste restante. C'est le cas pour nous : la boîte aux lettres de l'AEC-Lataste se trouve dans l'agence postale de la ville de Sisophon, toute proche du foyer. Vous comprenez maintenant que recevoir ou écrire une lettre est tout à fait inhabituel pour les khmers en général, et pour vos filleul(le)s en particulier.



NOS CONSEILS

Écrire 2 ou 3 fois par an.

Indiquer en tête de chaque lettre, les nom et prénom des parrains-marraines, les nom et prénom du filleul et le programme de l'enfant (FO ou FI).

Écrire le plus lisiblement possible, favoriser les phrases courtes et simples. Pensez aux traducteurs !

Ne pas hésiter à envoyer des photos et cartes postales qui ont beaucoup de succès auprès des enfants.

Ne pas faire de lettres trop détaillées, une page suffit.

AU FIL DU TEMPS ET DES LIENS QUI SE NOUENT, VOUS POUVEZ ÊTRE AMENÉS À SOUHAITER FAIRE UN CADEAU À VOTRE FILLEUL, LUI ENVOYER DE L'ARGENT DE POCHE OU ENCORE VENIR LE RENCONTRER. VOICI LA MARCHE À SUIVRE ET QUELQUES CONSEILS PRÉCIEUX.

Comment peut-on faire un cadeau ?

Nous déconseillons l'envoi de colis depuis la France car ils sont inadaptés au niveau de vie et aux coutumes locales (quand ils arrivent !).

Nous préconisons l'achat du cadeau sur place et nous nous en chargeons pour vous, avec l'avantage de soutenir l'économie locale et d'éviter les frais postaux. Vous pouvez envoyer un chèque ou faire un virement au siège de l'association en France.

N'oubliez pas de préciser :

- vos coordonnées
- le nom de votre filleul
- le cadeau que vous avez choisi (livre, vélo...) dans le catalogue dans le catalogue proposé page 18, en fonction de son âge

La sélection a été faite après concertation avec le terrain, selon les souhaits et les besoins des filleuls. Les prix indiqués incluent une majoration de 30% permettant ainsi d'offrir un cadeau à tous les enfants sans exception, une fois par an (au nouvel an khmer, mi-avril). Veuillez, si possible, à lier vos cadeaux à un événement (noël, nouvel an khmer, réussite scolaire ou à un examen, anniversaire), afin d'éviter que les enfants ne considèrent l'aide que vous leur apportez comme quelque chose qui tombe du ciel et déconnecté de ce qu'ils font ou ne font pas au quotidien.

La remise de votre cadeau sera faite en main propre à votre filleul et, sur demande, nous pourrions vous en envoyer une photo par mail.



Je souhaite envoyer de l'argent à mon filleul. Comment procéder et quel est le montant approprié ?

Il vous faut adresser un chèque ou faire un virement au siège de l'AEC en France, en précisant *don parrain-marraine / Nom et Prénom du filleul / programme du filleul*. Il vous faut choisir un montant adapté à la situation de l'enfant. Par exemple:

- 10€ pour les 5-10 ans
- 20€ pour les 10-15 ans
- 30€ pour les 15-20 ans
- 50€ pour les étudiants (pour comparaison, un enseignant de primaire reçoit 70€ par mois)

Sachez que comme pour les cadeaux, 30% des montants versés à votre filleul sont placés sur une caisse d'épargne collective, pour les enfants qui ne reçoivent pas d'argent. Surtout n'envoyez jamais d'espèces ni en France, ni au Cambodge.

Comment est géré l'argent des enfants ?

Nous avons fait le choix d'ouvrir un compte d'épargne à l'enfant pour y verser l'argent que vous lui envoyez car les familles n'ont jamais de compte en banque. De ce compte, de petites sommes sont données régulièrement à l'enfant à l'occasion de fêtes religieuses, de vacances, de sorties... Il peut ainsi en profiter au long de l'année et s'acheter de petites choses.

L'intégralité de l'enveloppe est versée à l'enfant à son entrée dans la vie active ou à la fin du programme.

Dans certaines circonstances, les familles ou les enfants peuvent demander l'argent placé sur leur caisse d'épargne: problème de santé, aménagement de l'habitation, mariage, décès, voyage, fête, mauvaise récolte. Cette possibilité est d'une grande aide aux familles, qui, à défaut, s'endettent souvent auprès d'usuriers et sont ensuite obligées d'envoyer leurs enfants travailler en Thaïlande pour rembourser leurs dettes.

Puis-je aller au Cambodge voir mon filleul ?

Oui. Vous devrez obtenir une autorisation de visite formelle et écrite de l'équipe de terrain afin d'organiser votre passage au foyer et de vous indiquer les dates les plus adéquates. Demandez-nous le règlement des visites. Il vous sera indispensable pour préparer votre filleul à ce moment important et être sûr de pouvoir le rencontrer (exemple : les visites ont lieu uniquement en dehors des heures de classe).

Attention : pour la tranquillité et la sécurité des enfants, l'entrée du site est refusée aux visiteurs sans autorisation formelle préalable. Pensez-y avant de recommander à vos connaissances et amis de venir nous rendre visite.

Puis-je faire venir mon filleul en France ?

Non, cette démarche est interdite pour les enfants mineurs sous la responsabilité de l'association. Pour les filleuls majeurs, l'association n'intervient pas dans la responsabilité ni l'organisation d'un tel voyage. Nous déconseillons cette expérience qui pourrait se révéler négative pour votre filleul. Projeté dans un univers et un confort qu'il ne soupçonne pas, il peut très mal vivre le retour dans son pays.

Pour aller encore plus loin avec votre filleul







CATALOGUE DES CADEAUX

de 5 à 12 ans

une trousse remplie	6 €
2 livres	5 €
un kit récréation primaire (mixte : élastique, volant, billes)	5 €
un ballon	5 €
des petites voitures	5 €
un kit dessin (feutres, crayons et cahier de coloriage)	6 €
une serviette de toilette	6 €
une poupée / une figurine + accessoires	7 €
une peluche	7 €
une dînette	7 €
un puzzle	8 €
un jeu de société	8 €
un cartable / sac à dos	8 €
une veste / un pull	8 €
une valise / un sac de voyage	10 €
une tenue neuve	10 €

de 13 à 20 ans

un jeu de construction	8 €
un sarong / un krama	3 €
un bijoux fantaisie	5 €
une trousse remplie	6 €
une serviette de toilette	6 €
une montre	6 €
2 livres	7 €
un cartable / sac à dos	8 €
une calculatrice	8 €
un sac à main-bandoulière	10 €
une mini radio	10 €
une paire de chaussures fermées	12 €
une valise / un sac de voyage	15 €
une veste / un pull	15 €
un vélo	50 €
(traditionnellement offert à l'entrée en 5 ^{ème})	
une tenue neuve	20 €

pour les filleuls vivant en famille

un kit hygiène (lessive, savon, dentifrice)	10 €
une lampe solaire	15 €

Code d'éthique et de déontologie



1. L'engagement des parrains et marraines

1.1 Le parrainage est un acte par lequel une personne physique ou morale s'engage à subvenir financièrement aux besoins matériels d'un enfant. C'est un engagement à long terme, qui dure, en principe, jusqu'à ce que le filleul ait acquis l'autonomie financière. Le lien ainsi créé peut se poursuivre au delà. Le parrainage est un geste humanitaire, unilatéral, qui n'entraîne aucune obligation du filleul vis à vis du parrain, ni aucun droit du parrain sur le filleul.

Financièrement, le parrainage se traduit par un versement mensuel dont le montant est fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Le mode de versement est laissé au libre choix des parrains-marraines (prélèvement, virement, chèque...). Le non-paiement du parrainage pendant six mois et malgré deux rappels est un motif d'exclusion de l'association (abandon de fait).

1.2 Le parrainage crée des liens qui, dans la presque totalité des cas, sont beaucoup plus forts dans le sens enfant / parrain que dans l'autre. En effet pour le filleul, même s'il ne connaît pas ses parrains-marraines, c'est l'assurance d'être correctement nourri, habillé, soigné, d'avoir une chance de poursuivre ses études dans une voie qu'il a lui-même choisie. L'arrêt du parrainage du fait du parrain peut être un choc psychologique pour l'enfant, même si l'association s'engage à lui trouver un autre parrain. Toutefois le parrainage ne doit pas être motivé par l'attente de reconnaissance.

1.3 Le parrain s'engage à respecter la culture, les traditions et les convictions de l'enfant et de son pays. Il s'interdit d'exercer toute influence politique ou religieuse. Il doit laisser le filleul libre de l'orientation de ses études et de sa carrière.

L'ASSOCIATION

L'AEC-Lataste est une association française apolitique et aconfessionnelle. Fondée en 1998, elle soutient près de 600 enfants dans la province de Banteay Meanchey, au Nord-Ouest du Cambodge.

FUNCTIONNEMENT

Les donateurs sont convoqués annuellement pour assister à l'assemblée générale. Le Conseil d'administration, composé de membres élus, se réunit ordinairement plusieurs fois par an et extraordinairement si une situation urgente ou grave le nécessite. Un bulletin de liaison trimestriel, *Le petit tigre*, permet aux donateurs de suivre l'actualité des programmes et des projets financés par l'association.

SUR LE TERRAIN

L'association s'appuie sur un partenaire local, l'ADTJK (Association pour le développement technique de la jeunesse khmère). Elle est notre représentant auprès de l'administration cambodgienne et est en charge de la mise en œuvre de nos programmes. Six cadres khmers et deux volontaires français supervisent les programmes sur le terrain, suivant les orientations et la philosophie définies par l'AEC-Lataste.

FINANCEMENT

Garants de son indépendance, les fonds de l'association émanent exclusivement de dons privés et de sa fondation Avenir Enfance Cambodge. Nous encourageons le don régulier, sous forme de parrainages individuels ou collectifs.

Des appels de fonds spécifiques auprès de nos partenaires et de nos donateurs peuvent être faits, en appui du parrainage de projets.

accord de l'équipe de terrain, la valeur des cadeaux doit rester modeste, ceux-ci n'étant que de petits gestes destinés à entretenir l'affection. Un don personnel à un enfant de plus de 100 euros ne pourra être acheminé via le compte de l'AEC.

2. L'engagement de l'association

L'association s'engage :

2.1 - à transférer sur place les fonds provenant des parrainages, cadeaux, dons ou subventions, en ne conservant que le strict nécessaire pour les frais de fonctionnement de l'association, sans réaliser aucun profit.

2.2 - à contrôler sur place que les fonds sont bien utilisés conformément à leur destination, c'est à dire :

- pour le parrainage : à l'entretien du filleul, habillement, logement, nourriture.
- pour les cadeaux : transmission au filleul nommément désigné et, sauf impossibilité, conformément à la demande du parrain.
- pour les constructions : selon les programmes établis par le conseil d'administration et l'assemblée générale.
- pour la mise en œuvre des projets spécifiques : à l'amélioration de la vie des filleuls (formation professionnelle, santé, loisirs).

2.3 - à assurer la liaison entre les parrains et les filleuls, à faire traduire puis transmettre le courrier dans les deux sens. Dans certains cas à fournir des indications sur la santé, le comportement ou les dispositions du filleul. L'association signale au parrain, dès qu'elle en a connaissance, tout événement majeur dans l'existence du filleul.

3. Les liens du parrainage

3.1 Le courrier est systématiquement ouvert pour être traduit. La moyenne raisonnable se situe entre 2 et 3 lettres par an.

3.2 Les cadeaux sont offerts traditionnellement à Noël ou au nouvel an khmer (avril). Ils sont achetés sur place et remis par les équipes de terrain au filleul. L'association ne peut se charger d'acheminer les cadeaux qui sont expédiés aux locaux parisiens à l'attention d'un enfant. Sauf cas exceptionnel, et seulement après

3.3 Au cours des visites, les parrains doivent respecter le règlement des visites. L'association peut vous aider à organiser vos déplacements mais elle n'est ni une banque, ni une agence de voyage. Chaque visiteur doit emporter en espèce les fonds dont il pense pouvoir avoir besoin. L'association n'est en aucun cas responsable des accidents ou désagréments qui peuvent arriver aux parrains et marraines lors de leur visite, quelle qu'en soit l'origine et la nature. Le séjour des visiteurs au foyer Lataste doit être payé sur place pour couvrir les frais d'hébergement et les repas. Les parrains-marraines ne doivent jamais oublier qu'ils ne sont pas chez eux au foyer : leur comportement ne doit pas entraîner de dérangement, ni pour les enfants, ni le personnel ou les enseignants.

LA FONDATION

Dans le but de financer des investissements majeurs, l'association AEC-Lataste a créé en 2010, sous l'égide de la fondation Caritas France, la fondation Avenir Enfance Cambodge. La fondation représente environ 30 % du soutien financier de l'association. En 2012, elle a notamment permis de financer la construction du centre de soutien scolaire qui a ouvert ses portes en septembre, avec 4 nouvelles salles de cours pour les élèves du collège et du lycée dans sa première phase.

La fondation permet aux donateurs une réduction de l'ISF à hauteur de 75 % du montant du don dans la limite de 50 000 euros. Elle permet également de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable. Enfin la fondation est habilitée à recevoir un legs.

Si vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez George Labourier, notre trésorier, au siège de l'association.



NOUS SOUTENIR

Partagez votre expérience de marraine et parrain, c'est le plus important pour nous ! Nous avons à votre disposition différents supports pour informer votre entourage sur l'association. N'hésitez pas à nous les demander.

Être parrain 35 euros par mois (12 euros après défiscalisation)

- dans le cadre du **Parrainage individuel**, pour être en relation directe avec un enfant.
- dans le cadre du **Parrainage collectif**, pour participer collectivement au soutien d'un programme.

Être bénévole

De nombreux bénévoles participent partout en France à des levées de fonds pour l'association auprès des collectivités locales, des entreprises, en participant à des manifestations qui font connaître notre action ou en organisant eux même des événements : dîner solidaire, vente d'objet d'artisanat, participation à la semaine de la solidarité internationale ...

Si vous souhaitez participer à ces actions ou en proposer, contactez Georges Labourier au siège de l'Association.

Et si vous connaissez bien votre quartier ou votre ville, vous pouvez nous transmettre vos connaissances et bonnes idées.

Pour une mission de bénévolat ou de volontariat au Cambodge, rendez-vous sur notre site internet pour connaître nos offres.

Faire un don

Vous pouvez faire un don ponctuel à tout moment, ou dans le cadre des projets présentés régulièrement par l'association : constructions, microprojets, bourses d'étudiants, programmes de santé...

- en nous envoyant au siège un chèque libellé à l'ordre de l'AEC-Lataste ou de la Fondation Avenir Enfance Cambodge,

- par virement bancaire à l'Association

Code IBAN Société Générale : FR76 3000 3039 8100 0372 6267 887, code BIC : SOGEFRPP

- en faisant un don en ligne à la Fondation Avenir Enfance Cambodge (montant supérieur à 150 euros) : don.fondationcaritasfrance.org/aec/

Vous souhaitez donner du sens à votre ISF ?

Grâce à notre fondation Avenir Enfance Cambodge, vous bénéficiez d'une déductibilité de 75% selon la loi en vigueur.

Consentir un legs

C'est un moyen pour vous de poursuivre votre engagement pour votre filleul mais aussi l'occasion d'offrir une chance supplémentaire à d'autres enfants.

**Vous souhaitez écrire
à votre filleul(le) :**

Foyer Lataste - ADTJK
Nom et prénom de l'enfant
PO BOX 106 / Sisophon
Banteay Meanchey Province
Royaume du Cambodge

**Vous souhaitez devenir
parrain, envoyer un don,
rencontrer votre filleul,
lui adresser un cadeau :**

Georges Labourier (trésorier)
01.48.48.68.88
chaylo.aec.lataste@gmail.com
AEC-Lataste
41, boulevard Pasteur
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

